

Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **15 (1870)**

Heft 10

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

térielles, morales, politiques et historiques de la Suisse. Pour des milices surtout, tout changement est une crise souvent dangereuse et qui ne doit être affrontée que lorsque la nécessité en est parfaitement démontrée; la section se prononce contre la question d'opportunité.

» A l'exception de Vaud, Neuchâtel (Chaux-de-Fonds) et Genève, l'on peut admettre que les sections ont gardé le silence sur tous les articles avec lesquels elles étaient d'accord (1).

» Pour faciliter l'étude, nous nous en tiendrons à l'ordre adopté par le projet. »

BIBLIOGRAPHIE.

Les armes à feu portatives rayées de petit calibre, par E. Odiardi. Paris, Tanera, 1870, 1 brochure in-8°, avec planches.

Déjà fort avantageusement connu par plusieurs travaux de mérite sur les questions de tir et d'armes nouvelles pour l'infanterie, M. le capitaine Odiardi publie aujourd'hui en brochure quelques articles du *Spectateur militaire* qui nous offrent un intérêt tout particulier. C'est de la Suisse qu'il s'occupe, et il le fait non-seulement en connaisseur et en spécialiste éclairé, mais avec une sympathie et une cordialité auxquelles nous ne pouvons qu'être sensibles. « L'histoire militaire de la Suisse, dit-il, nous montre que deux fois en quatre siècles ce petit peuple a servi de modèle aux grandes puissances du continent. Après Grandson et Morat, en 1476, les Suisses, « en opposant victorieusement aux gens d'armes de « l'Autriche et du duc de Bourgogne les premiers fantassins organisés pour com- « battre par masses, (2) » contribuèrent à la renaissance de l'infanterie, et furent considérés par les écrivains militaires comme les restaurateurs de l'art militaire à cet époque; et de nos jours, comme ils ont en quelque sorte imposé à tous les gouvernements les armes rayées de petit calibre en signalant, après leurs magnifiques essais de 1862, les nombreux avantages qui découlent de cette adoption, on les regarde généralement comme les plus ardents propagateurs de la révolution qui s'est opérée pendant le cours de ces dernières années au milieu des armes à feu portatives. »

C'est dans cet esprit que l'auteur fait une esquisse complète et approfondie des diverses phases que présentèrent nos questions d'armement pendant ces vingt dernières années et surtout de celles de la réduction du calibre en 1862 et de l'adoption du répéteur en 1866-69.

Pour nous, Suisses, ce résumé n'offre rien de bien nouveau, sauf l'extrême bienveillance dans laquelle il est conçu, et qui contraste avec le superbe dédain que nos affaires miliciennes rencontrent si souvent auprès de MM. les officiers d'armées permanentes. Sur ce dernier point, M. le capitaine Odiardi nous apprend quelques détails qui ont bien leur prix. « La carabine suisse modèle 1851, nous dit-il, que sa réputation de justesse avait précédée à Vincennes, fut loin d'inspirer

(1) Nous croyons cette déduction un peu trop absolue; il est tout aussi probable que maintes sections, en s'abstenant sur tel ou tel point du projet, ont entendu plutôt réserver à cet égard leur opinion ultérieure, pour profiter des lumières que la discussion ferait encore surgir. En tout cas il est fort réjouissant de pouvoir déjà constater, soit par ce résumé, quoiqu'il s'y attache trop peu selon nous, soit par des nouvelles précédemment publiées, que la Suisse française est presque unanime à repousser la centralisation projetée de l'infanterie, et que bon nombre de nos confédérés allemands ne penchent pour cette centralisation qu'à la condition qu'elle respecte les libertés traditionnelles des Cantons. — *Réd.*

(2) Général Bardin.

à la commission de tir française l'enthousiasme qu'elle avait fait naître en Suisse. En premier lieu, sa construction comme ARME DE GUERRE prêta avec raison beaucoup à la critique. Elle avait une double détente mécanisme dangereux entre les mains du soldat ; une crosse cintrée.... fort incommode pour la mise en joue, la baïonnette se fixant au moyen d'une douille brasée sur le côté droit du canon ; on trouva ce mode d'attache bien imparfait ; la hausse circulaire fut jugée délicate ; le système de tirettes, qui fixait le canon sur la monture, peu solide ; la cheminée trop fragile ; la baguette, munie d'un arrêt pour empêcher la déformation de la balle, trop massive ; enfin, le poids total de l'arme sembla bien lourd, et la platine, quoique bien agencée, ne convint pas, la noix n'ayant qu'un seul cran, le cran du départ.

« Quant à son tir, il n'offrit pas non plus des résultats bien brillants, ce qui tint, il est vrai, à des causes indépendantes de l'arme. A cette époque (nous parlons d'une quinzaine d'années), on était loin d'être favorable en France à l'adoption d'armes rayées d'un aussi petit calibre. On les regardait comme nécessitant des cartouches trop longues et par suite peu solides, comme s'encrassant trop facilement, et leurs coups ne semblaient pas suffisamment meurtriers.

« Cette première raison fit d'abord qu'en voyant un calibre de 10^{mm},3 seulement à cette arme, qui n'avait même pas de cartouches puisqu'on la chargeait avec des charges de poudre et des balles séparées, on la considéra comme peu digne d'intérêt au point de vue d'une étude sur l'armement. Ensuite, ses détails de construction achevèrent de compléter cette fâcheuse impression. Les tirs de cette arme ne furent donc pas exécutés avec autant de soins et dans des conditions aussi favorables qu'en Suisse. Dans les épreuves, on employa l'ancienne poudre française dite à *mousquet*, qui était détestable pour le tir des armes rayées, et la balle du poids réglementaire fut entourée assez grossièrement d'un simple papier graissé au lieu d'être enveloppée dans des calepins circulaires de coton de 31^{mm},5 de diamètre et de 0^{mm},38 d'épaisseur. En un mot, on expérimenta cette carabine pour la forme, par pur acquit de conscience, de sorte que si, dès son apparition, ce premier modèle suisse ne fut pas très en faveur chez nous, ce fut bien autre chose quand on l'eut, soi-disant, essayé. A partir de ce moment, on ne crut plus aux éloges que les échos de la Suisse lui avaient décernés.

« D'ailleurs remarquons encore que les balles de nos carabines de chasseurs pesaient alors 48 grammes, et que si les balles d'infanterie n'en pesaient que 32, cependant comme tout le monde s'accordait à reconnaître que ce poids était trop faible pour le calibre en service, on demandait généralement, malgré les réclamations présentées par l'artillerie à propos des approvisionnements en campagne, l'adoption d'une balle plus lourde. On était donc assez peu disposé à prendre au sérieux, comme projectiles militaires, les balles suisses dont le poids correspondait seulement au tiers du poids de nos meilleures balles allongées. »

On voit par ces citations que la défaveur du petit calibre date de loin et de haut. Malgré cela, les promoteurs suisses de la réduction poursuivirent avec persévérance et conviction leur marquante réforme, qui devait aussi coordonner l'unité de calibre ; l'on doit tout particulièrement aux constants efforts de M. le colonel Würstemberger l'heureuse issue à laquelle elle a abouti. L'auteur, en montrant tous les avantages du petit calibre et tous les obstacles qu'il eut à surmonter, félicite vivement la Suisse de son initiative à cet égard, initiative suivie d'abord par la Hollande, puis successivement par tous les Etats de l'Europe.

Il montre ensuite que les mêmes justes vues amenèrent la Suisse, pour garder son honorable rang en matière d'armement d'infanterie, à être le premier Etat de l'Europe doté du fusil à répétition pour toutes ses troupes, en principe au moins, car la fabrication matérielle n'a pas encore répondu aux exigences des autorités ni à l'impatience du public. Sous ce rapport encore, M. le capitaine Odiardi félicite notre pays du bon exemple qu'il donne, et il estime aussi, après minutieux exa-

men, que le fusil Vetterli est ce qui a été présenté de mieux dans le genre. Ce jugement de l'auteur vient ainsi confirmer une opinion que nous avons souvent soutenue dans nos colonnes contre l'opposition faite à cette arme si perfectionnée ; ce qui n'empêche pas, sans doute, de réserver expressément l'avenir et les progrès qu'il apportera encore aux répétiteurs pour répondre mieux à leur idée, pour que toute la salve, par exemple, puisse se lâcher par le jeu d'une détente et sans désenjouer, comme avec les premiers modèles, à système de chambres-revolvers.

En somme la brochure dont nous parlons, aussi riche de faits que de réflexions, est très flatteuse pour nous. On se sent fier de rencontrer dans un écrit aussi solidement élaboré et venant d'une telle plume, une appréciation si encourageante de l'une des bases fondamentales de notre présent état militaire. Espérons que cette voix autorisée et venant d'une région non troublée par l'écho de nos petites passions intestines, contribuera à rétablir l'accord désirable parmi les voix suisses, où se produisent encore, à cette occasion, trop de notes discordantes.

En remerciant l'auteur de ses bons sentiments à notre égard, nous ne terminons pas sans lui signaler une erreur légère et sur un point fort accessoire du reste. Il paraît croire que c'est l'inique guerre de la Prusse et de l'Autriche contre le Danemark, en 1864, puis celle de 1866, qui amenèrent notre dernière réforme. Sans nier l'émotion que ces événements européens causèrent en Suisse, ni surtout la réprobation unanime qu'y provoqua l'attentat contre le Danemark, qui ne faisait que trop prévoir ceux qui suivirent, il faut, pour rendre à chacun ce qui lui est dû, constater que si la Suisse s'est inspirée du dehors pour ses fusils se chargeant par la culasse, c'est surtout à l'Amérique qu'elle doit sa reconnaissance. C'est ensuite de pressants rapports de notre consul général à Washington, M. Hitz, et d'officiers suisses participant à la guerre de la Sécession, que les autorités fédérales, déjà au printemps de 1865, décidèrent de suspendre la fabrication de quelques pièces du modèle de 1863 et d'ouvrir un concours pour un nouveau modèle, à chargement par la culasse. L'avis de ce concours, largement publié en Amérique au moment même du licenciement de la grande armée victorieuse, amena la présentation en Suisse, dès l'hiver de 1865-1866, de tous les modèles américains qui avaient fonctionné dans la guerre et de plusieurs autres encore plus perfectionnés de platine, mais non réglés pour la supériorité du tir. C'est parmi ces derniers que se trouva non-seulement le *Millbank*, qui servit, avec l'adjonction de M. Amsler, à notre transformation, mais encore le *Henry*, devenu bientôt le *Winchester*, à la fois répétiteur et simple, qui fut le précurseur immédiat du Vetterli.

Pendant que nous sommes sur ce sujet, nous ne manquerons pas de mentionner la publication des trois dernières livraisons françaises de l'ouvrage de M. le capitaine Schmidt, sur *le développement des armes à feu*, dont nous avons déjà parlé souvent à propos de l'édition allemande et des premières livraisons françaises. Cet intéressant travail est maintenant complet dans les deux langues, ce qui est une nouvelle richesse pour notre littérature militaire suisse.

La traduction française, due aux soins de M. Volmar, capitaine de carabiniers, rend fort bien et souvent complète heureusement le sens de l'original. Les figures des planches sont les mêmes, c'est-à-dire d'un dessin très net, soigné et vraiment parfait sous tous les rapports. Il n'y a pas moins de 107 de ces planches, offrant fort commodément et agréablement à l'œil la série complète de la création et du perfectionnement des armes à feu. Par dessus le marché, la dernière planche donne une illustration..... du nouveau képi-chapeau suisse, qui pourra certainement se féliciter de cette occasion de se glisser à la postérité en si bonne compagnie.

Du nombre des tués dans les batailles, par Ed. de la Barre-Duparcq. Paris. 1870. Tanera, éditeur, 1 broch. in.-8°.

Ce nouveau mémoire du savant directeur des études de l'École militaire de Saint-Cyr a été lu dernièrement à l'Académie des sciences morales et politiques, qui l'a fait publier dans son recueil ordinaire, numéro d'avril 1870. Le sujet est des plus complexes et devait tenter le zèle infatigable de ce laborieux officier. Connaître les proportions exactes des pertes des batailles et des campagnes est un problème fort difficile, presque impossible, car de nombreuses circonstances concourent à en troubler la solution. M. le commandant de la Barre le réduit aux *tués* et dans les *batailles* seulement. En ces termes la recherche est facilitée quoique fort ardue encore. En effet le général, l'armée, le gouvernement, le pays peuvent avoir quelque profit, dans la lutte en cours, à cacher momentanément le chiffre vrai de leurs pertes, à enfler celui de leurs trophées et par conséquent à défigurer les bulletins et les rapports officiels sur les événements, ce qui fausse l'histoire et toutes les bases de la statistique. On connaît, et l'auteur rappelle opportunément, cet ordre du cardinal Richelieu : « demander à Renaudot qu'en parlant dans ses gazettes du lèvement du siège de Fontarabie *il exprime la perte des morts à cinq ou six cents et autant de prisonniers avec dix canons.* » Le mot du maréchal Villars est encore plus frappant. Il dictait la relation d'un combat à peu près en ces termes : « Hier soir un gros de trois mille impériaux se trouvait à une faible distance de nous. J'envoyai contre eux les troupes dont je disposais. Un engagement eut lieu. Les nôtres déployèrent le plus brillant courage. La résistance fut terrible, mais la victoire nous resta... l'ennemi est épuisé, il a laissé quatre mille des siens sur le champ de bataille.... — Mais, Monseigneur, reprit le secrétaire, cela ne se peut pas, nous avons écrit plus haut que les Impériaux n'étaient que trois mille. — C'est vrai, dit Villars, mets donc qu'on leur a tué 2500 hommes. »

Des bulletins moins anciens fourniraient des faits analogues sur maintes campagnes illustres qu'on croit très-connues et très-sûres dans tous leurs détails. On comprend donc l'embarras pénible qui obsède les historiens et les critiques consciencieux quand ils ont à parler du chiffre des tués et des blessés de telle ou telle action. Beaucoup d'entr'eux esquivent la difficulté par un chiffre collectif, approximatif, ou par une dénomination générale comme les *hommes hors de combat*, ce qui d'ailleurs correspond souvent aux exigences des opérations en cours. D'autres écrivains se taisent sur ce sujet ou font du roman au gré de leur imagination, qui en engendre beaucoup d'autres. Quant aux pertes par les marches et les maladies, reconnues plus fortes que celles par les combats, il est plus difficile encore de les apprécier dans maintes campagnes où l'on n'a jamais bien su les effectifs en jeu. Aussi bon nombre d'historiens, quoique prétendant à la qualité de militaires, passent comme chat sur braise sur les questions d'effectifs en présence, sans lesquelles cependant il est impossible de donner une juste idée de la lutte.

L'éminent auteur fait fort bien ressortir toutes ces épines du métier, toutes ces lacunes de l'histoire. Malgré cela et sans présenter de conclusion positive, il croit pouvoir avancer l'assertion consolante que les batailles modernes sont moins meurtrières que celles de l'antiquité, et que la guerre, malgré la plus grande puissance des engins de destruction, devient de moins en moins sanguinaire. Il y a neuf ans déjà, l'auteur avait plaidé cette thèse dans un intéressant mémoire à la même académie sur le *parallélisme des progrès de la civilisation et de l'art militaire*, et si la bataille de Sadowa, où les pertes furent à peu près égales à celles de la bataille de Leipsig, soit un septième des effectifs, paraîtrait prouver le contraire, ce n'est là qu'une exception confirmant plutôt la règle. Depuis Eylau où les pertes atteignirent à peu près le tiers des effectifs engagés, jusqu'à Solferino où elles ne furent que du onzième, la progression décroissante a été presque continue. Ce riche mémoire du commandant de la Barre-Duparcq est, comme

toujours, complété de notes où toutes les sources sont abondamment indiquées et d'un tableau final donnant les chiffres des pertes des principales batailles de l'antiquité et des temps modernes.

L'administration de l'armée française. Paris, 1870. Henri Plon, éditeur, 1 v. in-8o.

Un grand procès est actuellement pendant devant le public militaire français entre deux puissantes corporations, l'intendance d'une part, le corps médical de l'autre. Ce dernier, par l'organe d'un de ses chefs les plus habiles, M. Chenu, qui a publié récemment un livre fort important sur le service sanitaire des armées, élève de vives réclamations sur la fâcheuse position hiérarchique qui lui est faite, réclamations fort justes à notre humble avis. On croira difficilement, en Suisse, que dans un pays aussi avancé que la France, le corps médical militaire est encore sous la dépendance directe de l'intendance militaire, de ce que nous appelons le commissariat des guerres. Il saute aux yeux que c'est là une énormité que rien ne justifie en fait, et que si l'un des deux corps devait être subordonné à l'autre, ce serait assurément à l'intendance à être en sous-ordre.

Le service sanitaire est en effet un service *spécial*, qui doit être entièrement sous la direction des hommes *spéciaux*, seuls responsables vis-à-vis de l'autorité supérieure, tandis que les fonctions de l'intendance constituent un service *général* s'appliquant aux bien-portants comme aux malades et ne demandant aucune connaissance ni aucune faculté particulière ou transcendante. Mais comme le corps très privilégié de l'intendance compte un grand nombre de personnalités d'élite, il défend vigoureusement sa position, et le tournoi en devient vraiment attrayant. « Au nom de l'unité de l'administration, s'écrie l'intendance par l'organe de l'éloquent M. Darricau, les ambulances doivent être commandées par des sous-intendants, et les commandants en chef doivent faire passer leurs projets d'opérations au crible de l'intendance qui en pèsera les possibilités matérielles ! » La prétention, on en conviendra, est aussi que naïve que large. C'est ce qu'a senti l'auteur anonyme de l'ouvrage dont nous parlons, et qu'on dit être M. le général Trochu. Il arrive en troisième larron dans le débat, avec beaucoup de chaleur et d'esprit, réclamant les droits du *commandement* sur les prétentions rivales de Messieurs les non-combattants, et demandant en somme que le rôle de l'intendance soit plus subordonné qu'il ne l'est aux généraux et aux chefs de corps. Les nombreuses et souvent piquantes raisons données par l'auteur à l'appui de son opinion nous paraissent des plus justes et irréfutables; nous nous étonnons seulement qu'il en faille tant pour prouver une telle évidence.

Nous ne saurions toutefois partager son opinion quand il veut remplacer, dans la direction des hôpitaux, l'intendance par l'état-major des places et non par le corps médical. Nous estimons, comme nous l'avons dit ci-dessus, que ce service tout spécial doit être aux mains dirigeantes des spécialités; mais que les médecins militaires doivent aussi être suffisamment administrateurs pour savoir faire marcher convenablement leur service, avec l'aide des économistes et des comptables nécessaires, toujours sous la haute surveillance de l'autorité militaire supérieure, soit du commandant en chef, soit des chefs de corps d'armée ou de division. Dans tous les pays il a été reconnu que ce n'est pas en malmenant et rabaissant le corps médical, composé généralement d'hommes d'esprit et dont le niveau scientifique est ordinairement supérieur à celui de tous les autres corps de l'armée, qu'on en obtient les meilleurs services, mais au contraire en lui accordant la plus grande somme d'initiative et d'indépendance compatibles avec le service général. — Des propositions positives de réformes de diverses lois et ordonnances terminent l'intéressant livre en question, ainsi qu'un tableau montrant que ces réformes feraient réaliser une économie annuelle de 870,220 francs.

JOURNAL DE CAMPAGNE de Claude Blanchard, commissaire des guerres principal au corps auxiliaire, envoyé en Amérique sous le commandement du lieutenant-général comte de Rochambeau (1780-1783), par Maurice La Chesnais. Paris 1869. 1 brochi. in-8.

Arrière petit-fils de Claude Blanchard, l'auteur de cette notice, publiée d'abord dans la *Revue militaire française*, rend un bon service à l'histoire en faisant connaître le journal manuscrit d'un des acteurs de la célèbre et importante guerre de l'indépendance américaine. Comme il le remarque fort bien, la littérature française, militaire ou politique, est pauvre sur ces grands événements. Elle se réduit à peu près aux mémoires de Rochambeau et de Lafayette, fort incomplets et défectueux en plus d'un point. Le manuscrit de Blanchard aiderait à combler la lacune et offrirait de l'intérêt non-seulement à la France, mais aussi et surtout à l'Amérique. D'ailleurs tout ce qui peut contribuer à illustrer les temps de grande et saine politique, où ces deux pays marchaient de conserve, reprend une importance particulière de nos jours et pourra servir à effacer de plus en plus les fâcheux malentendus survenus entre les deux gouvernements pendant les dernières guerres de la Sécession et du Mexique. Espérons donc, à ces divers points de vue, que la publication du journal de Claude Blanchard n'en restera pas au simple aperçu qu'en donne M. La Chesnais, mais que cette intéressante notice ne fait que précéder quelque chose de plus complet.

De l'impasse politique actuelle. Paris. Tanera, 1869. Une brochure in-8°.

Voici une trentaine de pages qui sortent du courant des brochures politiques ordinaires et qui méritent à tous égards une sérieuse attention de la part des hommes d'Etat. La situation diplomatique de l'Europe y est envisagée en parfaite connaissance de cause, d'un point de vue élevé et avec un jugement aussi sûr que pratique. L'auteur, insensible aux séductions de l'utopie et des manifestations sentimentales, demande qu'on s'appuie sur les intérêts bien entendus de l'équilibre européen, de la *statique politique*, c'est le joli mot qu'il emploie souvent. C'est dans ces idées qu'il développe d'une manière frappante et persuasive sa principale thèse, qui est de montrer les avantages d'une alliance solide entre la France et la Russie pour faire face en commun aux dangers d'une Prusse agrandie ou d'une Allemagne unitaire. L'alliance russe y est vivement conseillée à la France, qui l'obtiendrait aisément, assure-t-on, si elle voulait se débarrasser de vains préjugés sur trois prétendues questions qui séparent mal à propos les deux puissants empires, à savoir : la Pologne, l'Orient, le panslavisme.

Sur la première question, la France devrait déclarer qu'elle n'interviendra désormais dans le débat russo-polonais que pour prêcher aux deux nations la conciliation et la concorde, — et l'on conviendra que ce n'est pas demander beaucoup à la France, la question principale ici, l'écrasement de la Pologne, étant maintenant un triste fait accompli.

Sur la deuxième question, la France devrait adopter le programme avoué de la politique russe en Orient, programme qui est résumé comme suit :

1° Une entente générale de l'Europe pour développer par une pression morale collective l'autonomie des différentes races qui peuplent la Turquie, afin que chacune d'elles, s'administrant elle-même, arrive progressivement à la vie civile et politique nationale indépendante ;

2° Qu'en cas de crise, les puissances s'accordent pour faire prévaloir le principe de non intervention.

On voit que cette seconde condition de l'entente désirée est bien plus épineuse que la première ; certes ce programme n'est pas assez explicite pour rassurer les gens, trop alarmés peut-être, qui craignent les menaçants cheminements de la politique russe dans les parages orientaux. Les mêmes principes de statique politique invoqués par l'auteur pourraient aussi commander fatalement à l'Europe de s'opposer à ce que la Russie prît exclusivement pied sur le Bosphore, soit direc-

tement par une conquête, soit indirectement par de dévoués satellites. En tout cas la Russie nous paraîtrait mieux inspirée, dans ses propres intérêts, en renonçant catégoriquement à cette tradition, qui peut lui être chère à plus d'un titre, mais qui est un fâcheux boulet qu'elle traîne constamment après elle. Si le cabinet de Pétersbourg retranchait, pour le moment au moins, cette embarrassante et trop sentimentale question d'Orient de son bagage politique, il aurait bien des chances de devenir l'arbitre des alliances européennes, tandis qu'aujourd'hui il est presque condamné par elle à l'isolement.

Au point de vue de la simple statique, il nous semble donc que la France n'a pas à hésiter sur l'avance indirecte qui lui est faite, et qu'elle n'y peut répondre que de manière à ne pas perdre la possibilité d'une alliance éventuelle avec l'Autriche et l'Angleterre, éventualité qui pourrait être compromise par l'adoption du dit programme sur les affaires d'Orient.

Quant à la troisième question, nous sommes pleinement d'avis qu'elle n'est qu'un fantôme bon à reléguer dans ses chimériques domaines. Mais parfois les fantômes ont leur utilité, et l'on ne peut exiger qu'ils se détruisent tout seuls !

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Fribourg. — Dans le courant de cet hiver notre Conseil d'Etat a nommé M. Alfred *Reynold*, major commandant du 56^e bataillon (élite), et M. *Schwab*, major commandant du 41^e (élite). Tout le monde ici a été fort satisfait de ces heureuses nominations. Du reste pendant les quelques jours de cours de répétition que ces deux bataillons viennent de passer, ces officiers supérieurs ont suffisamment prouvé qu'ils étaient à la hauteur de leurs fonctions.

— Le 25 mai est mort après une courte maladie M. le lieutenant-colonel Nicolas von der Weid, chef des carabiniers. C'est une perte douloureuse pour ce corps.

France. — (*Corr. part*) Le chiffre des votants de l'armée au dernier plébiscite a été de 321,867, dont 275,657 *oui* et 46,210 *non*. Quelques attentions accidentelles, qui ont eu lieu, ne changeraient pas cette proportion. On peut dire qu'il y a près de 50 mille mécontents, très mécontents dans l'armée et qui ont voulu marquer de cette façon leur mécontentement. Mais n'y voyez pas autre chose, surtout pas l'expression d'une opinion politique. Ce qui m'étonne c'est qu'il n'y ait pas eu plus de *non*. Assurément de braves et vigoureux jeunes gens qu'on paie un sou par jour et qui en gagneraient 40 à 50 dans la vie civile, n'ont guère de motifs de voir fort en rose les affaires, y compris le gouvernement. Si vous y ajoutez les passe droits ordinaires et l'humiliante paix à tout prix qui semble prévaloir à l'endroit de la Prusse, vous aurez tout le secret de ces manifestations *negatives*.

Grèce. — On nous écrit d'Athènes, en date du 7 mai : Les cruelles scènes de brigandage de Marathon et d'Oropos ont amené une crise ministérielle. M. le colonel Botzaris, appelé de Corfou pour remplacer le ministre de la guerre déchu, a décliné cet honneur et a déposé un refus écrit et motivé entre les mains du président du conseil. L'honorable colonel veut, avec raison, des réformes profondes et sérieuses dans notre système militaire et dans l'organisation de la justice et de la police. Suivant lui, l'armée actuelle est trop faible pour ce qu'elle coûte au pays et pour la tâche qui lui incombe. Elle compte 8 à 10 mille hommes de troupes permanentes, où les cadres sont trop nombreux et où il y a trop d'exemptions et de dérogations à la loi. Avec les 12 millions de francs qu'elle coûte annuellement, on pourrait avoir beaucoup mieux, mais en entrant largement dans le système des milices. ..

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich).